

Rapport

Générale

colonial

Rapport n° le 11 février 1940 étendant aux colonies la convention internationale de Genève du 27 juillet 1929 pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne,

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 février 1940

Numéro JO
n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro
31 mars 1940

TEXTE INTÉGRAL

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE. Paris, le 11 février 1940 Monsieur le Président, La convention de Genève du 27 juillet 1929 pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne, convention qui nu remplacé celle du 6 juillet 1906, n'a pus été appliquée jusqu'ici aux colonies. Il m'a paru que, dans les circonstances actuelles, il devenait opportun d'étendre aux territoires relevant dn Ministère des colonies les effets du décret du 10 décembre 1933 qui a promulgné en France la convention du 27 juillet 1929, Cette adaptation permettrait notamment de régler l'usage de l'emblème de la Croix-Rouge que de trop nombreuses officines utilisent à des fins purement commerciales. Tel est l'objet du projet de décret que j'ai l'honneur de soumettre ci-joint à votre haute sanction Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre des colonies, Georges MANDEL.